

13. En guise de conclusion provisoire...

Mes conclusions principales peuvent être rapidement résumées. Il s'agit : 1° de reconnaître la production de l'espace creux comme un phénomène anthropologique, utilisé pour structurer à la fois la continuité des espaces publics et la diversité des espaces privatifs ; 2° d'inventer des processus de construction de l'espace creux adaptés à notre époque et ouverts sur l'avenir ; 3° d'orienter nos techniques en conséquence.

Mais comment se fait-il donc que notre pratique actuelle en soit si éloignée ? Cette question appelle des prises de position sur le plan des principes et l'identification d'un certain nombre de blocages.

RETOURNER NOTRE FAÇON DE PERCEVOIR L'ESPACE

La proposition fondamentale consiste à reconnaître que construire l'espace en creux est un processus général qui nous implique, au plus profond de notre existence corporelle, à la fois comme individus et comme corps social ; c'est un phénomène anthropologique, dans la mesure où il est l'alliance de la perception physique et de la capacité fabricatrice de l'Homme, le moyen de

connaître le monde et de s'y installer, de faire corps avec lui, de construire finalement l'unité de l'homme et du monde. Nous ne pouvons construire l'espace qu'en creux, et celui-ci possède une aptitude à l'organisation qui est à la base de toute agglomération humaine.

Ceci implique pour nous, gens du début du XXI^e siècle entourés d'objets (et c'est une condition sine qua non), un retournement de notre façon de concevoir l'espace. Pour y parvenir, il faut d'abord développer nos perceptions de l'environnement proche, consciemment, avec tout notre corps, et apprécier matières, odeurs, mouvements, rythmes, lumières, vibrations, échos, résonances... Ceci permettra de reconstruire le rapport de notre corps à l'espace, perçu désormais dans son unité et sa singularité, son échelle et sa diversité, comme le domaine d'expansion de notre corps, et non plus comme une collection d'objets. Cette reconstruction ne concerne pas seulement l'espace urbain, mais aussi l'espace intime de l'habitat, et plus généralement l'architecture. D'après Bruno Zevi, « une construction n'est pas la somme des largeurs, des longueurs et des hauteurs de ses divers éléments : elle est l'ensemble des mesures du vide, de l'espace interne dans lequel les hommes marchent et vivent »¹. Dans cette perspective, l'architecture peut être considérée comme la fabrication d'espaces creux élémentaires. Mais l'espace creux urbain n'est pas seulement la multiplication (prétendue « organique ») de ces cellules de base que seraient les architectures, mais une organisation d'un autre niveau, dont la forme est l'aboutissement d'un processus. C'est en cela un artefact absolu. Reconstruire notre expé-

1. Bruno Zevi, *Apprendre à voir l'architecture* 1948/1959 p. 11. Avant lui, Henri Focillon avait abordé le même thème dans *La vie des formes*, 1943, p. 33 : « C'est peut-être dans la masse interne que réside l'originalité profonde de l'architecture comme telle. En donnant une forme définie à cet espace creux, elle crée véritablement son univers propre ».

rience de l'espace urbain est un problème de pédagogie et d'apprentissage, qui commence avec la perception de l'espace à l'intérieur de l'appartement (et donc notre capacité à le modifier), et devrait se poursuivre jusque dans les écoles d'urbanisme et d'architecture (ce qui est loin d'être le cas).

Cette redécouverte de l'espace nous apportera alors un « réenchâtement du monde », car elle est une clé pour reconnaître le monde qui nous entoure, considéré comme notre milieu, comme notre environnement. Non comme notre propriété, mais comme notre appartenance. Elle s'accompagne d'une réinsertion dans le temps. Le fait de savoir désormais que notre terre est elle-même mortelle est à cet égard primordial et oriente notre relation au milieu qui nous englobe, objet de « l'écologie urbaine » et du « développement durable ».

RESTAURER LA FONCTION POLITIQUE DE L'ESPACE PUBLIC

À partir de ce retournement existentiel et conceptuel, il nous faut réinventer des processus de construction de l'espace urbain en creux. Non pour reconstituer la ville traditionnelle, ce qui supposerait des savoir-faire qui ne sont plus les nôtres, mais pour construire pas à pas la ville du futur. Le dynamisme du processus repose sur les interactions entre l'espace creux, phénomène existentiel et l'espace public, phénomène social. Mais nous nous heurtons à un problème majeur, celui des mutations de l'espace public, qui a pour conséquence présente d'occulter sa fonction politique sous le poids conjugué de la technique et de l'individualisme. Il nous faut restaurer la fonction politique de l'espace public. Celui-ci n'est pas que l'unique moyen qu'on ait trouvé pour desservir des cellules individuelles. Ce n'est pas non plus seulement l'espace commu-

nautaire, qui peut naître de la négociation entre voisins. C'est la concrétisation de nos références communes, nées d'un combat politique pour la liberté d'expression de chacun, l'égalité d'accès pour tous, et la manifestation de nos solidarités. Mais tous les lieux ne se valent pas, et la hiérarchisation des espaces creux selon l'exigence qu'on a concernant leur pratique sociale et leur importance symbolique est de la responsabilité du politique.

Pour que cette restauration soit crédible, il faut nécessairement que l'espace public ne soit plus synonyme d'espace qui rassemble le maximum de nuisances, qu'elles soient sonores, olfactives, polluantes ou sécuritaires. Il faut donc apporter des modifications essentielles dans l'usage que nous faisons de l'espace public, notamment en matière de déplacements, source majeure des nuisances urbaines. Mais il ne faut pas s'y tromper, la lutte contre les nuisances, pour importante qu'elle soit, n'est pas l'objectif final, mais un moyen. Le véritable objectif doit être de rendre l'espace public à la relation sociale, avec sa richesse, sa spontanéité, sa créativité, tout en la pacifiant.

Le premier signe doit en être que l'espace public soit effectivement un espace d'initiation à la culture. À la fois par l'art monumental, considéré comme une composante de l'espace creux par son caractère physique, par le fait qu'il se donne directement à la perception des sens, mais qui peut (qui doit) faire l'objet d'un programme, d'une exigence formulée, et d'une commande spécifique au lieu. À la fois par la communication, qui n'est ni la signalétique ni la publicité, mais la communication entre des personnes, ce qui est la vocation spécifique de l'espace public. Les nouvelles technologies disponibles peuvent par exemple amplifier cette communication jusqu'ici inscrite sur nos murs sous forme de graffiti, à l'instar des poèmes peints sur les murs en 1968, ou des mots croisés installés l'espace d'un matin sur les pignons aveugles de l'agglomé-

mération lyonnaise, pourquoi pas des messages sur écran géant à l'initiative des citoyens... ? Nos médiathèques pourraient en être les instruments.

Le deuxième signe est donc que l'espace public soit accueillant aux personnes, qu'on puisse s'y asseoir confortablement, à l'ombre ou au soleil suivant le temps, y déambuler tranquillement avec une poussette, etc.

Rendre l'espace public à la relation sociale suppose aussi que les réseaux y soient mis à disposition du public, c'est la seule façon d'éviter que les nouveaux réseaux ne renforcent encore les phénomènes d'exclusion. Le téléphone portable ne remplace pas la cabine téléphonique, l'eau courante à tous les étages ne remplace pas la fontaine de Trévi, et le journal électronique ne remplace pas la colonne Morris.

Mais la fonction politique de l'espace public n'est pas que cela. La hiérarchisation des espaces publics enclenche le processus de construction de l'espace creux, concrétisé par le jeu de l'unification et de la différenciation. Ce jeu se manifeste à travers les interactions, y compris formelles, entre espaces privatifs et espace public, et l'on doit assumer leurs transformations dans la durée. Il nous faut pour cela radicalement modifier nos procédures, et d'abord celles qui régissent le « droit des sols ». Nous avons fait de la parcelle, signe de la propriété privée¹, ou de l'îlot, l'unité de base de nos règlements d'urbanisme. C'est chaque espace creux, hiérarchisé selon les exigences qu'on a pour lui dans l'avenir, qui doit devenir l'unité de base (c'est-à-dire ce qui unit) car c'est lui qui donne leur sens aux obligations imposées aux particuliers. Et si l'on veut que les interactions entre espaces privatifs et espace public sus-

1. Le cadastre n'affecte pas de numéro parcellaire au domaine public, comme s'il n'existait pas...

citent l'invention, il faut nécessairement que le politique mette en place, ou au moins accepte, des structures porteuses d'un projet commun, éphémères pour certaines, permanentes pour d'autres et qu'il trouve les moyens adéquats pour rassembler les partenaires du projet. Tout citoyen qui le souhaite doit pouvoir s'y investir, et tout partenaire professionnel doit être choisi en fonction de sa capacité à s'intégrer à un processus complexe. A partir de là seulement émergeront de nouveaux modes d'intervention et de nouveaux savoir-faire.

RÉORIENTER NOS TECHNIQUES

Il nous faut enfin réorienter nos technologies. Il s'agit le plus souvent non pas d'inventer de nouvelles technologies mais de modifier nos façons de les utiliser. Elles sont actuellement régentées selon des procédures abstraites et spécialisées, qui ne tiennent aucun compte des potentialités liées à leur localisation et à leurs complémentarités. L'objectif est de s'en servir comme instruments intégrés physiquement au processus général de fabrication de l'espace en creux, et comme moyens disponibles pour accroître et diversifier la relation sociale dont l'espace public est le support. Ceci concerne au premier chef la conception des réseaux techniques dits d'infrastructure, la mise en œuvre des techniques qui permettent la diversification des constructions, et les moyens de traiter dans la durée l'évolution de l'interface espace public/espace privé.

La première exigence concernant les réseaux techniques est bien évidemment que leurs terminaux soient considérés comme partie intégrante de l'espace public. C'est une exigence plutôt politique que technique, non seulement pour les réseaux matériels, mais aussi pour les réseaux immatériels (fontaines, cabines téléphoniques,

boîtes aux lettres, stations de bus, mais aussi espaces interactifs, ou écrans de réception des réseaux hertziens).

Mais il faut mettre en question la conception même des réseaux. La clé qui permet de les réintégrer dans le processus de constitution de l'espace creux est, une fois encore, de faire émerger leur rapport au corps. Les réseaux techniques ne sont ni des parties honteuses qu'il faut cacher, ni des déités qui dictent leur loi, mais une source d'invention à exploiter en fonction du site d'implantation. On s'aperçoit alors, ô miracle, que la perception directe des flux par le corps, loin d'être un gadget esthétique, est le moyen le plus simple, le plus sûr et le plus durable de les maîtriser. Le cycle de l'eau est à cet égard exemplaire. Pourquoi enterrer nos réseaux d'évacuation des eaux de pluie, surtout quand ce sont de vrais ruisseaux, alors que les canaliser à ciel ouvert en permet le contrôle immédiat, et limite leur vitesse d'écoulement grâce à des bassins de rétention qui sont autant de pièces d'eau en même temps que des réserves utilisables à des fins d'irrigation ? Pourquoi construire des usines énormes pour épurer les eaux usées, alors que des systèmes décentralisés d'épuration par lagunage, permettent leur réemploi, sous forme de réseau « d'eau grise », pour nettoyer les rues ou arroser les pelouses municipales ? Un réseau dense de rigoles, suffisant pour une irrigation en goutte-à-goutte, peut devenir l'armature des jardins, comme aux jardins du Généralife à Grenade ou à la villa d'Este à Tivoli. C'est du coup le gaspillage de l'eau potable qui est réduit... Le même type de retournement de notre façon de concevoir est applicable à l'éclairage public¹, aux

1. On éclaire les voies pour des voitures qui disposent de leur propre éclairage, alors qu'on peut, à certaines heures, laisser aux piétons l'initiative d'éclairer progressivement leur trajet. Cela existe. L. Kroll, *op. cit.*, p. 154.

plantations, etc. En définitive, les réseaux matériels sont des éléments de choix pour constituer le paysage public urbain et en permettre une prise en charge citoyenne.

Le même effort d'imagination et de recomposition des rôles doit être fait en ce qui concerne les espaces construits, à commencer par le logement. Intervenir sur l'espace public en creux comme support de la diversification des constructions qui l'enveloppent est vain si celles-ci doivent continuer d'être réalisées selon le mode uniforme, rigide et fragmenté que nous connaissons, aussi bien dans le domaine du bâtiment collectif que du pavillon. Ceci met en cause les techniques utilisées – l'informatique ouvre des possibilités considérables de diversification à la demande – mais plus encore les références culturelles et les pratiques spécialisées des acteurs, habitants, élus, services administratifs et commerciaux, architectes, entrepreneurs, fabricants, promoteurs. Ce n'est pas l'objet de ce livre de les détailler, je me bornerai à évoquer ce qui constitue l'interface entre l'espace public en creux et l'espace privatif. Comme je l'ai indiqué, c'est le passage d'un intérieur à un autre intérieur, d'un milieu à un autre, et le rôle de l'interface, de la façade le plus souvent, est de filtrer les échanges, à la façon d'une membrane. Pourquoi faudrait-il que les rapports de tous les voisins avec l'espace public en creux soient les mêmes, et surtout pourquoi faudrait-il qu'ils soient fixés une fois pour toutes ? À condition que le parti constructif n'y soit pas contraire, toutes sortes de dispositifs sont possibles et la plupart ont été utilisés dans le passé, modifications d'ouvertures, projections de la façade, au sol ou au contraire en étage, galeries, surélévations, bâtiments annexes, cours, passages, etc. Ces transformations sont le mode normal d'évolution de la ville, et non pas la table rase. Mais combien de promoteurs savent exploiter un site autre-

ment qu'en faisant table rase ? Et combien de règlements d'urbanisme ou de copropriété ont imaginé ces évolutions ?

L'effort à faire ainsi dans tous les domaines peut sembler gigantesque et hors de portée. Mais il a pour caractéristique d'être fondé sur la durée. L'essentiel est de prendre conscience des processus, et de commencer à bâtir des projets qui vont dans ce sens. Nous aurons peut-être alors la surprise de nous compter plus nombreux que nous ne l'imaginions.

Saint-Jean-de-Braye, 2002